



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

N° de délibération : 13-2019-11-14 Approbation du PLUI de la Communauté de Communes de Desvres-Samer

extrait du registre des délibérations

séance du 14 novembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le jeudi quatorze novembre à dix neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi sept novembre, se sont réunis à la salle communautaire "salle des Potiers" à Desvres, sous la présidence de Monsieur Claude PRUDHOMME.

Commune	Délégué titulaire	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à	Remplacés par
ALINCTHUN	Jean PICQUE	x				
BELLEBRUNE	Christophe GUCHE	x				
BELLE ET HOULLEFORT	Michel DUFAY	x				
BOURNONVILLE	Joël MABILLE	x				
BRUNEMBERT	Philippe DELBARRE	x				
CARLY	Aimé HERDUIN	x				
COLEMBERT	Thierry CAZIN	x				
COURSET	Christian REGNIER		x			
CREMAREST	Claude PRUDHOMME	x				
DESVRES	Gérard PECRON	x				
	Lilian DACQUIN	x				
	Brigitte GOURDIN	x				
	Marc DEMOLLIENS	x				
	Ludovic DUTRIAUX	x				
	Bruno LEDUC	x				
	Marylise THILLIEZ	x				
	Nathalie TELLIER	x				
	Michel SERGENT	x				
	Nicole DARQUES	x				
	Chantal TERNISIEN	x				
Anne-Marie BAUDE	x					
DOUDEAUVILLE	Evelyne DUROT	x				
HALINGHEN	Guy LAMBERT	x				
HENNEVEUX	Jean-Claude RETAUX	x				
LACRES	Jean-Pierre FRANCOIS				Aimé HERDUIN	
LE WAST	Serge FEUTRY	x				
LONGFOSSE	Jean-Claude PRUVOST	x				
	Anita THOMAS	x				
	Jean-Marc DUFOUR		x			
LONGUEVILLE	André BAHEUX	x				
LOTTINGHEN	André LELEU	x				
MENNEVILLE	Joël PRUVOST	x				
NABRINGHEN	Hervé BROUART	x				
QUESQUES	Samuel GEST	x				
QUESTRECQUES	Jean-Claude CAMPAGNE			x		
SAINT MARTIN CHOQUEL	Jean-Marc DEBOVE	x				
SAMER	Claude BAILLY	x				
	Pascal BALLY	x				
	Sandrine CHIVET				Valérie DELATTRE	
	Alain LOUVET				Christophe DOUCHAIN	
	Cristina BASTIDE	x				
	Annick POCHET	x				
	Luc VAN ROEKEGHEM	x				
	Valérie DELATTRE	x				
Christophe DOUCHAIN	x					
SELLES	Philippe CLABAUT	x				
SENLECQUES	Christophe FOURCROY	x				
TINGRY	Sébastien COUSIN				Francis GRANDERIE	
VERLINCTHUN	Francis GRANDERIE	x				
VIEIL MOUTIER	Jean-Claude BONNE					Evelyne COMPIEGNE
WIERRE AU BOIS	Bertrand FLAHAUT	x				
WIRWIGNES	Philippe LELEU					André GOUDALLE
Nombre de membres en exercice						52
Secrétaire de séance : Christophe DOUCHAIN						

Nombre de membres présents	45
Excusés avec accusé de réception en préfecture	0022001808520191114-D1320191114-DE
Date de télétransmission	18/11/2019
Remplacés par un suppléant	Date de réception préfecture : 18/11/2019
Excusés	1
Absents	2
Nombre de votes	49

Délibération n° 13-2019-11-14

Objet : approbation du PLUi de la Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L151-1 et suivants, L153-1 et suivants, L300-2, R104-8, R104-10, R151-1 et suivants, R153-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R123-1 et suivants ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, et notamment son article 131, sur l'élaboration du PLUi,

Vu l'arrêté Préfectoral du 30 décembre 2008 portant création de la nouvelle intercommunalité de Desvres-Samer, et définissant ses statuts, dont l'aménagement du territoire et l'urbanisme règlementaire,

Vu l'arrêté Préfectoral complémentaire en date du 22 novembre 2016 approuvant les nouveaux statuts,

Vu le SCOT du Boulonnais approuvé le 2 septembre 2013, et de nouveau, le 4 septembre 2018,

Vu la délibération Communautaire du 9 décembre 2010, prescrivant l'élaboration du PLU intercommunal,

Vu la seconde délibération du 9 décembre 2010, relative aux modalités de concertation utilisées lors de la procédure d'élaboration,

Vu la délibération Communautaire du 24 septembre 2013, définissant cinq secteurs paysagers pour les travaux du PLUi,

Vu le débat du PADD, mené en séance du Conseil Communautaire du 6 avril 2017,

Vu les délibérations et/ou procès-verbaux des Conseils Municipaux témoignant de la tenue du débat sur le PADD dans les 31 communes de la CCDS ;

Vu la délibération Communautaire du 6 novembre 2018 relative aux modalités de concertation utilisées,

Vu la délibération Communautaire du 6 novembre 2018 arrêtant le projet du PLUi,

Vu la seconde délibération Communautaire du 7 mars 2019 suite à la consultation des Communes, et arrêtant à nouveau le projet d'arrêt du PLUi,

Vu les avis favorables, pouvant être assortis de réserves, des Personnes Publiques Associées, dont la CDPENAF 62 ;

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAE) N°2018-31017 ;

Vu la décision (E19000044/59) en date du 4 avril 2019 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lille désignant une commission d'enquête ;

Vu le Rapport rendu par la Commission d'Enquête publique en date du 2 août 2019, sur le déroulement de l'Enquête publique relative

Accusé de réception en préfecture
082200388320191114-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

enquête qui s'est tenue du 3 juin 2019 au 4 juillet 2019 ;
Vu l'Avis favorable de la Commission d'Enquête publique, rendu en date du 2 août 2019, assorti de trois réserves ;

Considérant les travaux de prises en compte des observations ou demandes des Personnes Publiques Associées tout comme des 31 communes, puis des particuliers lors de l'Enquête publique, pour des modifications mineures des diverses pièces du PLUI,

Considérant la présentation en conférence des Maires du 23 octobre 2019 de ces travaux et des réponses finales après l'avis d'enquête publique.

Considérant la synthèse qui en a été faite par M. le Président de la CCDS et jointe à la convocation de ce Conseil (**annexe 1**).

Nous pouvons donc considérer que ce dossier est l'aboutissement d'un large processus de concertation mis en place avec les élus des communes membres et les Personnes Publiques Associées. Il intègre, suite à l'enquête publique, les projets individuels ou collectifs récents, porteurs de plus-value pour le territoire.

La synthèse des réponses apportées aux demandes des PPA, des communes puis des particuliers lors de l'enquête publique ont été affinées (**annexe 2** à la présente délibération). Elles détaillent les modifications apportées ainsi que les raisons ayant conduit à écarter certaines d'entre elles. Ces modifications ne remettent nullement en cause l'économie générale du document et s'inscrivent dans les objectifs du PADD.

Ainsi il est demandé au conseil de bien vouloir :

- **APPROUVER** par la présente le dossier du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCDS, tel qu'annexé à la présente délibération sous forme de fichiers informatiques.

- **CHARGER LE PRESIDENT** d'assurer la transmission et la publicité de la présente délibération et du dossier du PLUI annexé, comme suit:
 - o Envoi de 5 dossiers à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer ;
 - o Transmission du dossier approuvé dématérialisé à l'Autorité environnementale ;
 - o publication de la délibération au recueil des actes administratifs de la CCDS ;
 - o affichage un mois de la délibération, tant au siège de la CCDS que dans les 31 Mairies;
 - o mise en ligne de la délibération et de l'ensemble des pièces du PLUI, sur le site Internet de la CCDS ;
 - o mention de la délibération, insérée dans un journal diffusé dans le département.

Accusé de réception en préfecture 062-200018083-20191114-D1320191114-DE Date de télétransmission : 18/11/2019 Date de réception préfecture : 18/11/2019
--

- PRENDRE ACTE que le PLUi de la CCDS deviendra exécutoire et opposable à compter de la dernière des mesures de publicité et de transmission détaillées ci-avant.
- PRENDRE ACTE que le dossier du PLUi de la CCDS sera tenu à la disposition du public au siège de la CCDS aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 14 novembre 2019

Le Président



Accusé de réception en préfecture
062-200018083-20191114-D1320191114-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019